

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal

Séance du JEUDI 27 AOUT 2020 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

M.A. ALTIER – P. MARSEILLES – J. BERNARD – F. BALBI – G. MARCHAND – A. MARCHAND – TH. SABATIER – S. LLORET – B. ROMANINI - D. BLANC – J.F. TRAMIER - – V. VICENTE – N. GILLET - D. CORNILLON – Y. TRUC – C. ASTIER – A. GARCIA – M. CASTELLAS

Procurations : B. SANCHEZ à MA. ALTIER – J. LEBEGUE à G.MARCHAND – M. LOPEZ à P.MARSEILLES – N. AIME à Ch. PEYRON. – C. ROS à V.VICENTE – P. CHARLES à B.ROMANINI – D. MAUCCI à F. BALBI

Absents Excusés : B. RIGGIO

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux additifs, qui sont acceptés par l'ensemble des Membres de l'Assemblée.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

Mme Bruna ROMANINI se porte candidate et est élue à l'unanimité.

2/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 6 ET 23 JUILLET 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juillet avec une abstention de D. MAUCCI représenté par F. BALBI par procuration.

3/ DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à la décision modificative n°2 du budget assainissement afin d'intégrer l'emprunt dont M. Le Maire a été autorisé à souscrire auprès du Crédit Agricole.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un emprunt lié à l'extension du réseau d'assainissement et création d'une station de relevage afin de desservir la ZAC du Millénaire (CNR). Ces travaux permettent aux différentes entreprises d'être raccordées au réseau d'eau et dans le futur, permettra de répondre aux besoins individuels dans le cas d'un développement du Plan Local d'Urbanisme. De surcroît, le précédent emprunt lié à l'assainissement arrive à terme prochainement.

4 / CESSION DU LOT A D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE CHEMIN DES GRES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour céder à Madame LARDIN Monique le lot A de la parcelle communale située chemin des Grès, cadastrée section B n°198, en cours de division, d'une superficie totale de 769 m², pour la somme totale de 80 000 €.

Monsieur Le Maire indique que les 3 parcelles sont vendues et que les travaux n'ont pas commencé.

5 / CONVENTION DE COOPERATION POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DE L'ILE VIEILLE

Rapporteur : Mme ROMANINI.

Convention de coopération pour la mise en place du plan de gestion 2020-2024 de l'Espace Naturel Sensible de l'Ile Vieille avec le CEN PACA pour une durée de 5 ans, pour un montant de 237 816.74 € approuvée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise que cette dépense lissée annuellement représente approximativement 50 000€. Une subvention sera sollicitée à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et au Conseil Départemental.

6 / CREATION PRIME EXCEPTIONNELLE 2020, POUR AGENTS MOBILISES PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE

Rapporteur : M. PEYRON.

Création d'une prime exceptionnelle 2020 pour les agents confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel pendant l'état d'urgence sanitaire approuvée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire indique que les agents ayant travaillé par roulement (exemple : 1 jour sur 2) ne sont pas concernés par cette prime. A ce titre, seul le responsable des services techniques percevra cette prime puisqu'il a assuré de manière continue ses missions durant toute la période de la crise sanitaire. Il précise que l'ensemble des agents de la collectivité ont bénéficié du maintien de leurs congés et le cas échéant de leurs RTT.

7/ PERSONNEL : CREATION DE DEUX POSTES AU SERVICE EDUCATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à la création de 2 postes d'ATSEM au service éducation compte tenu d'un accroissement temporaire d'activités à temps non complet du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Monsieur Le Maire apporte les éléments complémentaires suivants :

- L'ouverture de classe ne sera confirmée que le jour de la rentrée scolaire après comptage des élèves par l'inspectrice de l'Education Nationale
- La création du poste d'ATSEM sera affective après cette formalité
- Le second poste créé correspond à un renouvellement de contrat

**8/ PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE AU SERVICE ANIMATION
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES 2020**

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation au service animation compte tenu d'un accroissement temporaire d'activités à temps complet et à compter du 1^{er} Septembre 2020 pour une durée de 3 mois renouvelable.

**9/ CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES
SECTION B N° 2517 ET B N°2565**

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour que M. HASSAD Mohamed et Mme DESCHAMPS Cindy acquièrent les parcelles communales cadastrées section B n°2517 et 2565 afin de pouvoir déplacer leur entrée pour des raisons de commodité d'accès, pour la somme totale de 1 500€.

Monsieur Le Maire précise que ces parcelles sont classées en Zone Naturelle. Cette cession semble par conséquent opportune.

**10/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DE
MATERIEL ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS
LOCALES**

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition des salles municipales pour permettre aux associations locales de pratiquer leurs activités durant l'année scolaire 2020-2021.

**11/ PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE – ACTIVITES
AQUATIQUES ECOLE ELEMENTAIRE**

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime de la prise en charge financière du transport des élèves par la Ville pour leur permettre de pratiquer la natation scolaire.

**12/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA
CCRLP**

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence:

Sont représentants titulaires: Mr PEYRON Christian et Mr SANCHEZ Benoît

Sont représentants suppléants: Mr TRAMIER Jean-François et Mme GARCIA Aurélie

13/ ENTREPRISE RETENUE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN SECURITE RUE ALEXANDRE BLANC

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour recourir à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 85 993,00 € HT, pour réaliser les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue Alexandre Blanc.

Monsieur Le Maire précise que la rue se situe entre la Place Vignard et le Boulevard Séraphin Perrot. Cette rue doit bénéficier d'un remplacement de ses réseaux secs, d'eau et assainissement. Les travaux débuteront dans une dizaine de jours. Cette dépense est prévue au budget. Les 3 entreprises sont sérieuses et répondent aux critères. A ce titre, le choix s'est porté sur l'entreprise la moins disante.

14/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (M. PEYRON)

- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal

Le loyer mensuel du logement situé impasse Clariot occupé par Madame Simone DECOR est porté à 518 € à compter du 1 août 2020 (loyer actuel 510 €).

Le loyer mensuel de l'emplacement de parking n°11 occupé par Monsieur Michel MARTINEZ est porté à 42.44 € à compter du 1^{er} août 2020 (loyer actuel 40.86 €),

Le loyer mensuel du local commercial situé 9 boulevard Léopold Fauritte, occupé par Madame Manon MONNIER est porté à 489 € à compter du 1^{er} août 2020 (loyer actuel 456 €).

QUESTIONS DIVERSES

- Point de situation de la crise sanitaire liée au Covid 19 dans le département
- Reprise des activités associatives dans les bâtiments municipaux
- Projet de réhabilitation de l'aire de jeux communale

La séance est levée à 19H25.

Fait à MONDRAGON, le 28 août 2020.

Le Maire,
Christian PEYRON.



La Secrétaire de séance,
Bruna ROMANINI.